

Séance du 28 mars 2024DELIBERATION

Objet : Compte de gestion 2023 de la commune

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 mars 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Étaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYSS, Marie-Annick DUPRE, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Sylvain LASSONDE, (Adjoint au Maire), Sébastien Koua ANO, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Anissat DJOUNAID, John BORGES, Anissa MAHAMAT, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Saadia CONSTESENE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Jocelyne MAYOL	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Charlotte RABIH	pouvoir à	Elie KRIEF
Laura MENACEUR	pouvoir à	Christian SERANOT
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Isabelle TANDLICH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Charles SOUFIR
Youri MAZOU-SACKO	pouvoir à	Frantz MORICE
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Stéphane YABAS

Absente excusée : Isabel PLO

Absents : René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

Secrétaire de séance : Sylvain LASSONDE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2023 de la commune présenté par Monsieur le comptable des Finances Publiques de Sarcelles,

Statuant sur l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2023, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur le rapport présenté par Christian SIMAKALA, Adjoint au Maire, chargé des finances et des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Arrête comme suit, pour le budget principal de la commune, le détail des masses et le total des soldes en euros figurant au compte de gestion 2023 :

- Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	107 463 121,48 €
Recettes de l'exercice	110 214 220,21 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	5 350 000,00 €
Résultat de clôture 2023 (excédent)	8 101 098,73 €

- Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	29 679 273,08 €
Recettes de l'exercice	19 672 816,13 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	2 478 286,36 €
Résultat de clôture 2023 (déficit)	-7 528 170,59 €

Article 2 : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Comptable des Finances publiques de Sarcelles, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance le 28 mars 2024

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 29.03.24
Et notifié ou publié par extrait le 29.03.24
Pour le Maire et par délégation